

| | | |
|---------------------------|----|---|
| Conseillers en exercice : | 75 | L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à dix-neuf heures trente, le |
| Présents : | 68 | Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle des |
| Absents excusés : | 2 | Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après convocation légale |
| Pouvoirs : | 5 | en date du 29 avril 2026, sous la Présidence de Monsieur Philippe |
| Votants : | 73 | DELORT. |

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Joël BRUN, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Hervé HUGON, MME Christine GIBRAT, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Excusés :

M. Éric GOMESSE, M. Raymond SALVAN.

Pouvoirs :

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Emmanuel HEBRARD donne pouvoir à MME Marina BESSE
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **18 MAI 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **18 MAI 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ DANS LES SYNDICATS DONT ELLE EST MEMBRE - MODALITES DE VOTE

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

Considérant l'adhésion de Saint-Flour Communauté à des syndicats et organismes extérieurs ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de Saint-Flour Communauté en leur sein à la suite du renouvellement des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant que lesdits représentants sont élus au scrutin secret uninominal à deux tours, à la majorité absolue ;

Considérant toutefois que, conformément à l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant de Saint-Flour Communauté peut décider, **à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ses délégués communautaires au sein d'un syndicat mixte ;**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

± **DECIDE de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués communautaires de Saint-Flour Communauté au sein des syndicats dont elle est membre ;**

POUR : 73 VOIX (unanimité)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT

A circular official stamp of the Communauté de Communes de Saint-Flour is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" around the top edge, "SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ" in the center, and "19150" at the bottom. The signature is a dark ink scribble over the stamp.

La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

A dark ink signature scribble, likely belonging to Elisa Chassang, positioned below her name.